



2024/1

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20240403-D-2024-25-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 3 avril 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/25

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

### Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN,  
Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine HOUREZ, Jean  
DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

### Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS  
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD  
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

### Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

### **OBJET : PLAN VELO COMMUNAL ET PLAN D'ACTION TRIENNAL 2024-2029**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le code de la Route

Vu la délibération de la Région Ile-de-France n°CR 2017-77 du 18 mai 2017 portant sur  
l'adoption du Plan Vélo régional,

Vu les délibérations de la Région Ile-de-France n°CP2018-192 et n°CP2020-272 portant sur  
les modifications du Plan Vélo régional,

Vu la délibération de la Région Ile-de-France n°36-14 du 14 juin 2021 portant sur l'approbation  
du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France 2010-2020

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Val Parisis n°2019-119 portant sur l'approbation de la cartographie des itinéraires constituant le plan vélo communautaire,  
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Val Parisis n°2020-135 portant sur l'approbation du schéma stratégique cyclable de la CA Val Parisis,  
Vu la délibération de la Commune D/2023/77 du 19 décembre 2023 portant sur l'approbation du schéma directeur du plan vélo communal.

Considérant que la Commune souhaite développer la pratique et l'usage de mobilités actives aussi bien à but de loisirs mais également dans le quotidien des habitants,

Considérant la nécessité de déployer un maillage structurant d'aménagements cyclables sur le territoire et d'équiper les principaux pôles de vie (écoles, commerces, équipements sportifs, ...) de stationnements vélo afin d'encourager cette pratique,

Considérant la nécessité de bénéficier d'une continuité cyclable et d'un maillage avec les communes de Cormeilles-en-Parisis et Herblay-sur-Seine afin de permettre à la véloroute V33 (projet interdépartemental), ainsi que du projet du VIF (Vélo Ile de France, ex-RER Vélo) et de sa ligne V7 qui longera la Seine en passant par la commune, de se réaliser,

Considérant que ce schéma directeur et le plan vélo a été présenté le 22 novembre 2023 au Comité Consultatif « Environnement, Cadre de vie et Urbanisme »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le schéma directeur du plan vélo communal ainsi que le plan d'action triennal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et engager les travaux d'aménagement nécessaires au plan vélo communal dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement.

 Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

  
  
André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *16/04/2024*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *...16/04/2024.*